



Gendarme, diabète et réforme

Par **floriane2**, le **14/07/2011** à **17:59**

Bonjour,

Je suis gendarme depuis bientôt 6 ans maintenant, et de carrière (c'est l'équivalent d'un CDI). Il y a 6 mois, j'ai découvert que j'étais diabétique de type 1. Le médecin militaire m'a parlé de réforme. J'aimerais savoir si cela est vraiment possible. Je ne me sens pas handicapé pour autant. Personnellement, j'aimerais continuer dans cette voie, je ne veux pas être mise à la porte à cause d'une maladie. Que puis-je faire ?

Merci.

Par **mimi493**, le **14/07/2011** à **19:22**

Le diabète insulino-dépendant (donc avec injections d'insuline plusieurs fois par jour) peut interdire certains métiers du fait du risque de malaise d'hypoglycémie (il n'est pas question d'handicap).

A vous de voir avec le médecin militaire, si votre poste est compatible avec votre situation actuelle (diabète équilibré ou pas par exemple)

Par **floriane2**, le **15/07/2011** à **12:17**

OK, mais peuvent-ils me virer pour ça ?

Par **corimaa**, le **15/07/2011** à **12:32**

[citation][fluo]peut interdire certains métiers[/fluo] du fait du risque de malaise d'hypoglycémie
[/citation]

Donc oui ou vous reclasser.

Par **micmic**, le **02/12/2011** à **14:05**

bonjour,je suis militaire et je suis dans le même cas que toi,je viens de passer au conseil régional de sante qui m'a mis inapte a tout et maintenant on me demande un CR pour la DRHAT et on me parle de reforme.

Avez vous des nouvelles pour vous depuis juillet, cordialement

Par **militaire59610**, le **06/12/2011** à **15:33**

bjr je voudrai savoir étan militaire depuis 1ans jai découvert que je sui diabétique(type1) mais je les découvert a 1an de servise larmée veux me réformer eseque jai le droit a un dédommagement du a ma perte de salaire considerable on til le droit de métre les gens dans la porte comme sa !!!!! cordialement bonne journée et merci de répondre svp je sui décourager

Par **Flo**, le **16/05/2012** à **14:13**

Bonjour je voudrais faire gendarme plus tard est-ce que meme si j'ai du diabète type 1 insuline dépendant je pourrais faire ce métier la répondez vite svp
Merci bonne journée

Par **militaire59610**, le **16/05/2012** à **17:44**

bjr je suis retourner a mon regiment je suis passer voir le medecin militaire qui ma rederiger vers lhopital militaire de mets devant un expert des attitude militaire que par chase étais diabétologue lol! qui a décider de me garder jusqua la fin de mon contra avec une liste de inatitude au cu pardon de lexpression donc je ne peut plus rien faire !!!!!!! c nul vivement que sa se fini et apré je ne dit plus que je suis diabétique cordialement bonne fin de journée et bon courage a tous !!!!!!

Par **BRUGEILLE**, le **18/03/2016** à **18:41**

bonjour,

Diabète insipide partiel découvert pour ma part (rien à voir avec les diabète sucré). Traitement : juste un cachet par jour, mais même sentence pour le commandement : réforme demandée après 22 ans de services.

J'entame le parcours du conseil régional de santé en espérant le moins pire.

On sent bien un sentiment de se débarrasser des éléments ayant le moindre problème médical après nous avoir pressé comme des citrons pendant des années.

Questions :

Y a-t'il des retours d'expérience dans les cas de diabète vis-a-vis de cette commission de réforme ?

Que sont devenus les personnels ayant posté sur ce forum ?

Des personnes se sont-elles fait défendre par un avocat ?

Merci pour vos réponses à tous.

Par **Raphaël du 88**, le **23/08/2016 à 23:38**

Bonjour j'ai 17 ans et je suis atteint du diabète depuis 9 ans sous pompe a Insuline j'ai lu l'ai réponse et je suis triste, voir même choquer et en larme d'apprendre que je ne pourrai sûrement pas faire le métier de mais rêve qui et de servir et protéger la France :(

Par **eozen**, le **24/08/2016 à 10:37**

Bonjour,

Ce n'est pourtant pas nouveau, surtout pour les militaires!

Mais venant de découvrir à 60 ans mon diabète, sans doute provoqué par mes traitements médicaux de handicapé avec carte de priorité depuis 20 ans, je suis surpris que le diabète puisse ainsi être cause de réforme alors qu'il peut ne pas être invalidant du tout et que mon employeur, l'état, refuse déjà de me mettre simplement à la retraite de travailleur handicapé à compter de 55 ans pour me faire travailler 10 ans de plus malgré ma carte de priorité (que mon employeur n'a jamais respectée!)

Cdlmt.